

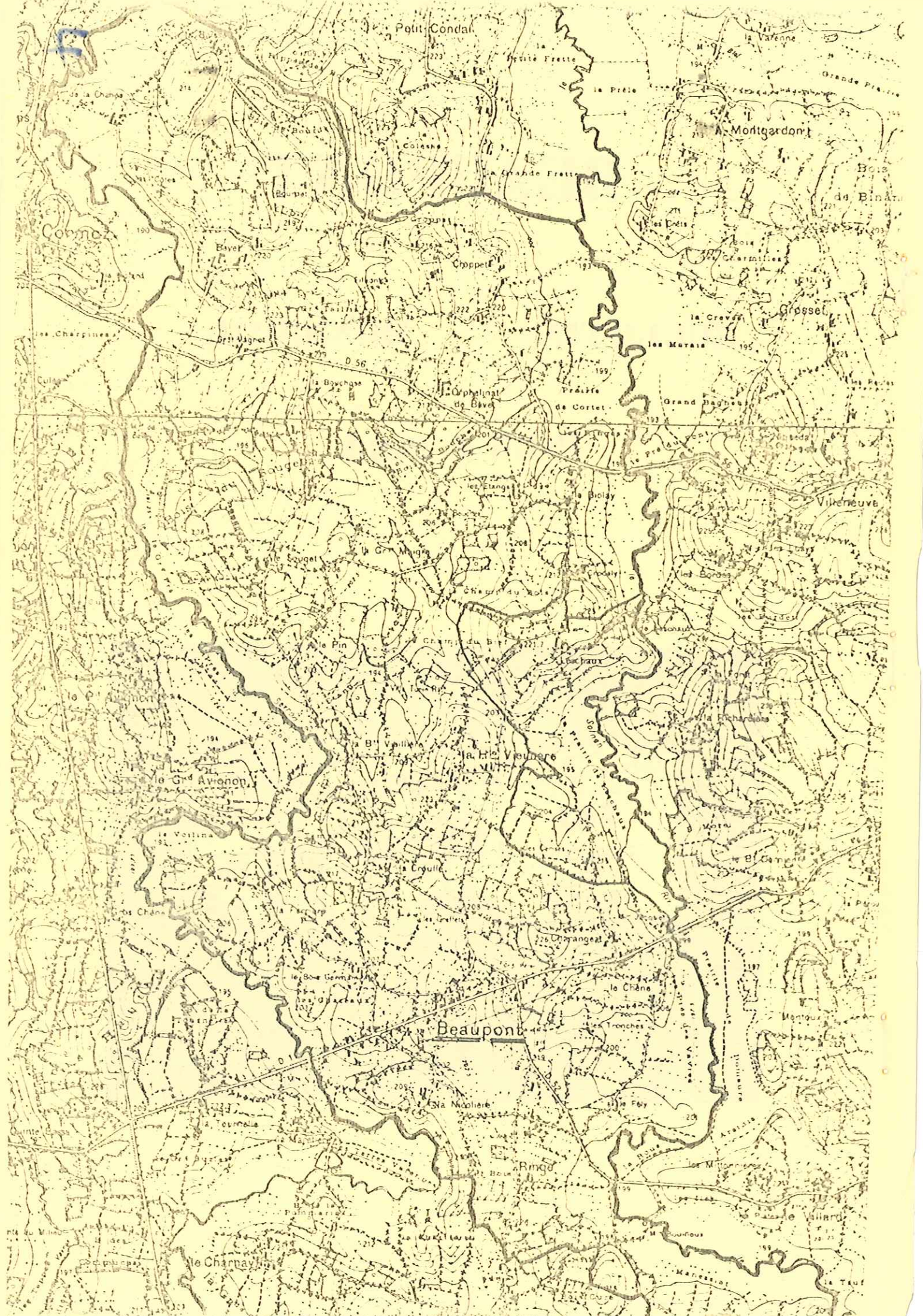
BEAUPONT

BULLETIN

MUNICIPAL

1933 / 1934





le mot - du Maire

Le Bulletin Municipal, lancé en 1978, s'était donné comme but d'être un moyen d'information sur la gestion municipale et un lien entre tous les habitants de notre commune.

Le présent bulletin poursuit ce même objectif.

Il n'a pu sortir à la date habituelle et regroupe des informations sur 1983 et le début de l'année en cours.

En mars 1983 a eu lieu le renouvellement de tous les Conseils Municipaux. L'équipe en place à BEAUPONT, complétée par deux jeunes candidats, a été réélue pour six années.

Celle-ci a continué la gestion communale avec le même souci d'assurer le meilleur fonctionnement de l'ensemble des services nécessaires à la vie locale. Elle a poursuivi les actions précédemment engagées avec l'objectif d'assurer l'avenir de notre commune.

Votre conseil municipal a estimé qu'il était impératif de répondre toujours mieux aux aspirations des jeunes et de favoriser leurs activités sportives en mettant à leur disposition des équipements adaptés.

La collaboration intercommunale BEAUPONT DOMSURE, déjà effective dans de nombreux domaines, nous a amenés à envisager des équipements complémentaires : terrain de foot à DOMSURE - terrain de basket à BEAUPONT et bientôt un court de tennis.

Le financement de ces installations est pris en charge par la commune d'implantation avec l'appoint d'une participation de la commune associée.

Le 19 septembre 1983, le conseil municipal et un grand nombre de nos compatriotes se sont rassemblés pour faire leurs adieux à notre curé, M l'Abbé Paul SOCHAY. Le lendemain, il quittait BEAUPONT pour rejoindre son nouveau poste à MONTLUEL.

Ce départ que nous craignons depuis un certain temps, a été durement ressenti au niveau paroissial et il a créé un grand vide dans notre commune.

Son dévouement, sa grande bonté et son profond respect des idées de tous, avait valu à M l'Abbé SOCHAY l'estime générale. Ses qualités, unanimement reconnues, ont fait ressentir plus profondément le vide créé par son départ ; un vide d'autant plus grand que son successeur ne résidera plus à BEAUPONT.

Après ce départ, la question s'est posée de l'utilisation du bâtiment de la cure.

Le conseil municipal a décidé de reprendre fondamentalement la distribution intérieure pour y aménager plusieurs logements tout en réservant un local pour les activités paroissiales. Ce projet est à l'étude.

Au cours de ces dernières années, les demandes de permis de construire étaient instruites dans le cadre du règlement national d'urbanisme.

Celui-ci tend à harmoniser la répartition territoriale des diverses activités, mais son caractère général fait qu'il s'applique assez mal à l'intérieur de nos communes.

Il était devenu nécessaire de la compléter par un document prenant en compte le contexte local.

Le conseil municipal a étudié ces questions avec l'aide technique de la Direction Départementale de l'Équipement, et il a décidé d'élaborer une "Carte Communale".

Beaucoup plus souple à réaliser et moins contraignante dans son application qu'un plan d'occupation des sols, celle-ci définit néanmoins, un cadre à l'évolution prévisible de notre commune. Elle fixe un zonage prioritaire aux différents types d'activités : zone agricole protégée, zone d'activité à caractère artisanal ou industriel, zone réservée prioritairement à l'habitation, etc

La carte communale servira de référence pour l'étude des Certificats d'Urbanisme et des demandes de permis de construire. Elle peut être consultée en Mairie.

Ces quelques lignes retracent brièvement quelques aspects marquants de notre vie locale.

Vous trouverez dans les pages de ce bulletin, une information sur les diverses décisions de nos élus.

Ils attendent vos suggestions et vos critiques.

Ils vous assurent de leur dévouement.

C. GERMAIN.

Présentation du

Conseil Municipal

Election du 6 MARS 1983

Maire : M. Camille GERMAIN

1er Adjoint : M. André MICHEL

2ème Adjoint: M. Valentin BELLERAUT

M. Marcel BEISSON

M. Roger PERRIN

Mme Nicole GAILLARD

Mme Marie Christine POCHON

M. Georges GOULY

M. Georges PUTHET

M. Robert GRENIER

M. René PUTIN

COMMISSIONS et SYNDICATS

Commission des finances :

Mme Nicole GAILLARD

M. Georges GOULY

M. Georges PUTHET

M. René PUTIN

Commissions des Chemins :

M. André MICHEL

M. Georges GOULY

M. Robert GRENIER

M. Roger PERRIN

Commission des Travaux et Bâtiments :

M. Valentin BELLERAUT

M. Marcel BEISSON

M. Roger PERRIN

M. Georges PUTHET

Commissions des Affaires scolaires :

Mme Marie Christine POCHON

M. René PUTIN

Commission du fleurissement et entretien du bourg :

M. Valentin BELLERAUT

M. Georges GOULY

Mme Marie Christine POCHON

Commission des sports :

Mme Nicole GAILLARD

M. Georges GOULY

Mme Marie Christine POCHON

M. Georges PUTHET

M. René PUTIN

Délégué à l'Association Familiale :

Mme Nicole GAILLARD

Mme Marie Christine POCHON

Syndicat à vocations multiples : (S.I.V.O.M.)

M. Camille GERMAIN

M. Valentin BELLERAUT

Syndicat des Eaux

M. André MICHEL

M. Marcel BEISSON

Syndicat d'Electricité :

M. Camille GERMAIN

M. Valentin BELLERAUT

Syndicat de Voirie : (S.I.V.)

M. André MICHEL

M. Robert GRENIER

Syndicat d'entretien Sevron - Solnan

M. Valentin BELLERAUT

M. Robert GRENIER

COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS

Membres titulaires :

M. Marcel BEISSON

Mme Georgette PUVILLAND

M. Roger PERRIN

M. Robert GRENIER

M. André MICHEL

M. Bernard GIRARD (Domsure)

Membres suppléants

M. Daniel FORAY

M. Michel TEPPE

M. Gérard THIELLAND

M. Romain MOREL

M. Georges BOUVARD

M. Michel POMAT (Pirajoux)

BUREAU d'AIDE SOCIALE

Délégués du Conseil Municipal - Délégués nommés par le Préfet

M. Camille GERMAIN : Président

M. André MICHEL

M. Raphaël MOREL

M. Roger PERRIN

M. Romain MOREL

Mme. Nicole GAILLARD

Mme Georgette PUVILLAND

Mme Marie Christine POCHON

M. Daniel GRENIER (U.D.A.F.)

Activités du

Conseil Municipal

Lotissement des Ferrières

Le lotissement des Ferrières comprend 12 parcelles d'une surface variant de 1200 à 2000 M2

Le prix de vente des lots a été fixé à 35 F. le M2 hors taxes. A ce jour 7 parcelles restent disponibles.

Achat de terrain

Dans le cadre de l'aménagement d'un parking au Moulin NIAT, la commune prend option pour l'achat d'une parcelle de terrain de 9 ares 40 appartenant à Mr BERGER Lucien.

Il a été convenu d'une part que la commune réaliserait les travaux de construction d'un local sanitaire, et d'autre part que la Société de pêche se chargerait des travaux de mise en état de ce parking.

Aménagement d'un terrain de tennis

Tenant compte de l'engouement suscité par ce sport et du désir exprimé par de nombreuses personnes, la commune prend option pour la réalisation d'un court de tennis dans le cadre de l'entente intercommunale BEAUPONT - DOMSURE.

L'opportunité d'un tel projet à court terme est liée aux possibilités d'aide financière offerte par le Conseil Général dans le cadre de l'opération "5000 courts de tennis".

Participation à l'aménagement du terrain de football de DOMSURE

La commune de DOMSURE a engagé un investissement d'un montant de 808 158 Frs comprenant l'aménagement du terrain de Foot avec locaux et éclairage appropriés.

Cette réalisation devenait indispensable pour assurer la pérennité du club sportif "l'U.S.D.B." en pleine évolution. A ce jour 108 Licenciés évoluent sous les couleurs du club : (44 de Beaupont - 40 de DOMSURE - 24 de l'extérieur).

Cet investissement revêtant un caractère communal, la commune a décidé de prendre en charge 30% des intérêts d'un emprunt de 400 000 Frs contracté à cet effet.

Il est à noter qu'un tel projet a pu se concrétiser grâce à des subventions substantielles allouées par le Conseil Général, le Ministère du Temps Libre et le contrat de pays.

Travaux divers

Pour agrémenter l'extrémité sud de la place publique, l'équipe du fleurissement a réalisé l'engazonnement du terrain et la plantation d'arbustes d'ornements.

Il est à signaler que notre dévoué Léon LONG s'est retiré de sa tâche du fleurissement pour raison de santé et c'est Mr et Mme SULPICE qui ont pris la relève.

Voirie

Le programme des travaux de l'année 1983 s'est élevé à 318 000 Frs.

Redevances communales

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été majorée de 8% soit :

- 80,00 frs pour un foyer
- 108,00 frs pour usine et commerce
- 33,00 frs pour les personnes seules âgées de plus de 65 ans
- 1 944,00 frs pour l'I.M.P St Joseph

Il est à signaler que le principe actuel de ramassage des ordures ménagères fera place dans un avenir proche à une collecte généralisée sur notre commune.

Ce service sera géré sur le plan intercantonal (SIVOM). Les ordures seront incinérées suivant le principe de l'autocombustion dans une usine installée sur une aire choisie à cet effet sur la commune de COURMANGOUX.

Carte communale

Dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan d'occupation des sols, il est apparu opportun afin de faciliter l'implantation cohérente de nouvelles habitations, de dresser une carte communale. Celle-ci tant à délimiter, les zones constructibles tout en essayant de préserver le territoire nécessaire au maintien et au développement de l'économie agricole les zones naturelles d'un attrait touristique et les espaces boisés.

Charges scolaires

- regroupement pédagogique BEAUPONT - DOMSURE
(répartition au prorata des élèves inscrits par classe)

Part de BEAUPONT 25 971 F.

Part de DOMSURE 38 780 F.

- C.E.S. de ST ANOUR

(bases : pour St Amour : 487,39 F par élève, autres communes 368,00 F.)

Part de Beaupont : 368,00 F. X 11 = 4 048,00 F.

- Collège de COLIGNY

Part de BEAUPONT : 420,00 F X 2 = 840,00 F.

Bâtiment de la Cure

Ce bâtiment devenu vacant, il semble souhaitable compte-tenu de la demande locative, d'élaborer un projet d'aménagement de plusieurs appartements. Mr VERNOUX architecte a été chargé de cette mission.

Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 1982

Dépenses et Recettes réellement effectuées durant l'année 1982

DEPENSES :

- Denrées et fournitures	30 420 F.
- Frais de personnel	165 373 F.
- Impôts et taxes	3 445 F.
- Travaux entretien bâtiment voirie	119 480 F.
- Participation cotisations	89 076 F.
- Subventions	14 358 F.
- Frais de Gestion générale	41 547 F.
- Frais financiers (intérêts emprunts)	60 044 F.
- Récapitulation des travaux de voirie réalisés par le Syndicat Intercommunal des chemins : 288 700 francs	

RECETTES

- Produit de l'exploitation (droit de pesage) ordures	10 758 F.
- Produits domaniaux	31 464 F.
- Produits financiers	5 474 F.
- Subventions	4 684 F.
- Participation de l'Etat	307 506 F.
- Impôts indirects	20 607 F.
- Contributions directes	368 364 F.

Association Foncière

L'Association Foncière a été constituée par un Arrêté Préfectoral du 16 juin 1967. Elle avait pour mission de gérer les travaux connexes faisant suite au remembrement.

Elle concerne tous les propriétaires de parcelles de terrain remembrées dans la commune et un petit secteur de Domsure.

Elle est administrée par un bureau, nommé par le Préfet, sur proposition du Conseil Municipal et de la Chambre d'Agriculture. Après le dernier renouvellement, qui a eu lieu en 1982, il est ainsi composé

- proposés par le conseil municipal :
BELLERAUT Valentin - PERRIN Camille - MOREL Raphaël - MOREL Romain -
LONG Jean Pierre

- proposés par la Chambre d'Agriculture :
MICHEL André - GRENIER Robert - VENET René - BAUD Jean Louis -
MICHEL Léon

La présidence est assurée de droit par le Maire.

L'association foncière est propriétaire des chemins de desserte et des fossés d'assainissement cadastrés.

Il lui incombe d'en assurer l'entretien.

Les ressources sont constituées par les emprunts et par la perception des redevances appelées, à tort, Taxes de remembrement. Fixées dès le départ à 13,00 F. par Ha, ces redevances sont les plus faibles des communes environnantes.

Les dépenses comprennent les remboursements d'emprunts, les frais de secrétariat et le financement des travaux d'entretien effectués sur les fossés et les chemins. Précisons que l'emprunt initial, souscrit en 1968, se termine en 1984.

Le bureau de l'Association Foncière, considérant que notre réseau de chemin et fossés sont d'intérêt général, a estimé qu'il était indispensable d'en poursuivre l'entretien.

Cette constatation a entraîné sa décision de reconduire la perception de la Taxes de Remembrement.

Au cours de l'été écoulé, il a été établi un programme de curage sur les fossés les plus enlisés. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CANARD de CONDAL.

A ceux-ci s'ajoute une tranche financée par le Syndicat d'entretien du Sevron-Solnan.

Rappel : Il paraît nécessaire d'appeler l'attention de tous les exploitants sur la nécessité de respecter les travaux. Les chemins et les fossés sont la propriété de l'Association Foncière et leur entretien est financé par tous.

Il est impératif d'interdire l'accès des fossés à toute espèce de bétail. Il faut aussi éviter de les endommager par les travaux du sol.

Les abus caractérisés seront sanctionnés.

Association Familiale Rurale

Beaupont / Domsure

I - GENERALITES

Une association familiale rurale, dans le cadre de toutes les communes rurales est constituée de familles qui veulent :

- mettre en commun leurs préoccupations
- agir ensemble pour défendre leurs intérêts familiaux et ceux du monde rural

Une association familiale rurale est ouverte à tous,

- sans distinction d'âge - de conditions de vie sociale
- d'activité professionnelle - d'option philosophique

Une association familiale rurale doit avoir un triple rôle :

- d'étude, de dialogue, d'échange, sur tous les problèmes en rapport avec les différents éléments de la vie des personnes
- de création, de services susceptibles de répondre aux besoins des familles et gérés par elles-mêmes
- de représentation, de défense et d'intervention des familles à tous les niveaux, sur tous les points et dans toutes les instances qui concernent la vie familiale rurale.

II - CREATION DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BEAUPONT - DOMSURE

Elle remonte au 11 Mars 1983, date de dépôt des statuts à la préfecture, effectué par le bureau du conseil d'administration de l'association familiale rurale.

Composition du Conseil D'administration

- Présidente	ROBIN Denise	DOMSURE
- Vice présidente	POCHON Marie Christine	BEAUPONT
- Secrétaire	GOULY Marie Noëlle	BEAUPONT
- Vice secrétaire	LOMBARD Suzanne	BEAUPONT
- Trésorière	CARAFI Christine	BEAUPONT
- Vice trésorière	MAITREPIERRE Annie	DOMSURE
	BEISSON Christianne	DOMSURE
	BOUILLOUX Josette	DOMSURE
	COMAS Evelyne	BEAUPONT
	FARABOZ Claudette	DOMSURE "Le Villard"
	LOMBARD Suzanne	BEAUPONT "Ringe"
	MAITREPIERRE Rolande	DOMSURE
	MOREL Guy	BEAUPONT
	PUTHET Anne Marie	BEAUPONT
	PUTIN Colette	BEAUPONT
	SOCHAY Danielle	BEAUPONT
	VACLE Irène	BEAUPONT
	PAGANELLI Andrée	BEAUPONT

La naissance de cette association résulte de la volonté des familles de BEAUPONT et DOMSURE, aidées dans leurs démarches par les conseils municipaux respectifs et par l'Association familiale rurale départementale.

D'abord, une enquête auprès des familles a permis de recenser les besoins majoritaires, afin d'orienter les premiers travaux de l'association.

Très vite l'association mettait en place 3 activités et un service familial.

1) Cours de danse pour les enfants

Ces cours sont assurés par une dame, professeur de danse, tous les mercredis en périodes scolaire à BEAUPONT

- Enfants de 5 à 8 ans : de 16H15 à 17H15

- Enfants de 9 à 14 ans : de 17H15 à 18H15

2) Gymnastique pour adultes - hommes et femmes

Encadrement effectué par un moniteur de gymnastique

En soirée, tous les mercredis de 19H30 à 20H30 à DOMSURE

3) Cours de couture

Encadrement effectué par un professeur de couture

Tous les lundis à BEAUPONT de 19H30 à 21H30

Tous les vendredis à DOMSURE de 14H à 16H

4) Service familial (baby-sitting)

Il s'agit d'un service de garde d'enfants à domicile, assuré par des jeunes filles de BEAUPONT et DOMSURE.

Pour connaître les personnes qui assurent ces services, vous pouvez consulter :

- Madame VACLE Irène BEAUPONT TEL. 51.22.86.

- Madame LOMBARD Suzanne BEAUPONT TEL. 51.21.20.

- Madame MAITREPIERRE Rolande DOMSURE TEL. 51.22.30.

Les nombres de participants inscrits pour chaque activité sont les suivants :

- Cours de danse pour enfants = 19

- Gymnastique pour adultes = 22

- Cours de couture = 21

Le taux de présence aux cours est bon et l'association espère que la qualité des activités mises en place est appréciée par les familles.

III - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Elles sont constituées par

- les cotisations de ses membres

- carte d'adhésion = 50 F. par an et par famille

(au profit d'association communale, départementale et nationale)

- Cours de danse = 35 F. par mois et par enfant

- Gymnastique = 25 F. par mois et par personne

- Cours de couture = 200 F. pour 12 cours de 2 H, par personne
(ces prix sont bien sûr évolutifs)

- les subventions publiques ou privées qui peuvent lui être accordées

- Les communes de BEAUPONT et DOMSURE ont attribué chacune 750 F. à l'association, pour 1983.

- les rémunérations éventuelles pour frais de gestion de services familiaux
- le produit des fêtes ou manifestations.

Nous vous invitons déjà à retenir sur votre calendrier le Dimanche 17 juin à BEAUPONT pour un concours de pétanque avec repas champêtre.

L'Espérance Beaupont / Domsure

Faisant suite à la première kermesse interparoissiale lancée à l'initiative de M. l'Abbé Marius PARIOT, l'Espérance BEAUPONT - DOMSURE a vu le jour en 1973. Monsieur Valentin BELLERAUT en assure la présidence depuis cette date.

Celle-ci continue ses activités animant chaque année la kermesse en juillet et un repas choucroute en janvier. Ces deux activités sont réalisées en alternance dans l'une ou l'autre des communes et connaissent chaque année le même succès.

Ces rencontres fort sympathiques sont animées par des bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Avec compétence, elle mettent tout en oeuvre pour la complète réussite de ces manifestations d'amitié et de partage.

Il est bon de savoir ce qui a été réalisé avec le fruit recueilli dans ces agréables journées :

En 1975 : Achats de bancs pour l'église de DOMSURE

En 1981 : Achats de bancs pour l'église de BEAUPONT

En 1982 : Installation du chauffage à l'église de DOMSURE.

La présence financière de l'Espérance BEAUPONT - DOMSURE a été très appréciée. Il faut également remercier vivement la commune de DOMSURE qui a participé à cette opération. Pour cette importante réalisation une somme d'argent provenait de la vente de biens paroissiaux de DOMSURE, le tout réuni a permis d'obtenir un chauffage parfait pour le plus grand bien de tous.

Cette même année une double porte a été placée dans l'église de BEAUPONT, permettant ainsi d'obtenir une meilleure isolation. Le financement a été assuré conjointement avec la commune.

En 1983 : à la salle Jeanne d'Arc de BEAUPONT, de nouveaux escaliers ont été aménagés pour permettre un accès plus facile, les anciens étant réservés pour une issue de secours réglementaire.

En 1984 : à DOMSURE projet de réfection du local attenant à salle paroissiale.

Pour tout ce qui a été fait et ce qui peut encore se faire, Merci à l'Espérance BEAUPONT DOMSURE Et qu'elle continue de vivre.

Chronique sous

Napoléon III

Fils de Louis, frère de Napoléon 1er et de Hortense de BEAUHARNAIS fille de Joséphine, première femme de Napoléon, Louis Napoléon Bonaparte est né en 1808.

Elu député en septembre 1848, puis président de la République le 10 décembre de la même année, il est proclamé prince-président, chef du pouvoir exécutif après son coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Au cours de l'année 1851- 52, il effectue de nombreux voyages en France. C'est à la suite d'une circulaire préfectorale relative à ces voyages que le conseil municipal vote la délibération suivante en date du 11 octobre 1852.

"Le Conseil Municipal, jaloux de se montrer, en ce qui le concerne, reconnaissant des mesures d'ordre et de sécurité publiées, prises par le Prince Louis Napoléon, pour le salut du Pays, a voté en faveur de ce dernier l'adresse qui suit :

A son Altesse Eminentissime Louis Napoléon Bonaparte
Empereur des Français à PARIS

Très Haut et Illustrissime Empereur

Du haut du ciel, Dieu veille sur la France et sur vous. La France entière prononce anathème à vos ennemis du Midi au septentrion, du couchant à l'aurore tous les français ont unanimement acclamé l'Empire en votre personne.

Vieillards, hommes, jeunes gens, filles, femmes et enfants ont obscurci les airs de salves en votre honneur, chacun a proclamé votre empire en bénissant votre personne mille fois ; voilà les récompenses dues à vos services rendus, heureux présage de ceux qui sont attendus de votre Empire.

Vous vous êtes montré le digne rejeton d'un grand nom, soyez notre empereur, que votre règne s'étende sur nous et sur nos enfants. Fasse le Ciel, que nos petits-neveux bénissent un jour leurs ancêtres comme ayant bien mérité du pays pour avoir appelé à l'empire Louis Napoléon Bonaparte.

Le Conseil de la Commune de BEAUPONT, au moment solennel de sa prestation de serments d'installation aux fonctions municipales, sanctionne en ce qui le concerne, la proclamation des départements et de l'armée.

Il vote votre avènement à l'Empire, désire que votre splendeur efface celle des César ; votre intrépidité, le courage des Charlemagnes et que votre Grandeur rivalise d'éclat avec la grandeur de votre oncle.

Puisse la France, en gratitude de vos bons offices, vous garde à toujours : le respect, la fidélité, l'obéissance, l'amour que nous vous jurons à ce jour. Vive notre Empereur Louis Napoléon
ont signé : Venet, Daujat, Bief, Collet, Vialait, Gadoulet, Gergondet, Morel, Michel, le maire : BOUCHOUX.

Par le blébiscite des 21 et 22 novembre 1852, qui a donné 7 844 189 "oui", 253 145 "non", 63 326 nuls, Louis Napoléon Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de NAPOLEON III.

Le 6 février 1853, à la suite du mariage de NAPOLEON III avec Eugénie de MONTIJO (espagnole, comtesses de Téba) - le Conseil vote une adresse à leurs Majestés impériales, l'empereur et l'impératrice des Français conçue en ces termes.

Adresse à sa majesté impériale Louis Napoléon Bonaparte

Sire

Aux grands hommes, les grandes choses ! Votre génie élevé, muri à l'ombre de la méditation et de la sagesse, a dédaigné une alliance internationale qui aurait pu vous réserver de nombreux sacrifices pour briguer celle d'une femme digne de la France et de vous. La jeune comtesse de Téba à laquelle vous venez d'allier vos destinées, maintenant Impératrice des Français, gracieuse et belle, charmera vos loisirs, partagera vos fêtes elle sera votre fortune comme vous êtes celle de la France.

Compatriote de Marie Thérèse, elle en a le caractère et les qualités douces, modeste et prévenante, elle captivera l'estime et le cœur des Français. Héritière des vertus des Clotilde et des Blanche, elle est née pour l'honneur et le bien, la Religion, le plus ferme appui du Trône impérial en France et la gloire de notre nation.

Puisse cette femme forte, par sa piété, sa sagesse, sa prudence ses bons conseils et les douceurs de ses charmes, régner encore sur nous à l'aurore du siècle à venir, comme nous désirons qu'elle règne alors sur votre cœur plein de santé, de gloire et de vie.

Le 16 mars 1856 naissait le "prince impérial", fils aîné de NAPOLEON III. A cette occasion, le Conseil prend cette délibération :

BEAUPONT, le 23 mars, jour de Pâques 1856, à sa majesté Eminentissime NAPOLEON III, empereur des Français, la municipalité et les corps constitués de la Commune :

Vive l'Empereur, vive la Famille Impériale !

Sire

Dieu a entendu nos prières, il a exaucé nos vœux, la Providence vous donne un successeur. Si le titre d'Empereur a son éclat, la qualité de père a aussi ses douceurs et ses charmes.

La France toute entière a tressailli de joie à la nouvelle de la délivrance de son auguste impératrice. La naissance du prince impérial a électrisé tous les cœurs, les a comblés de confiance et d'amour.

Nous saluons de nos espérances le berceau de l'Auguste enfant que son âme trempée au même creuset que celles de Napoléon, son père, et son aïeul, soit environné de force, de vigilance, de prudence et de justice ! Fils aîné de l'Eglise qui, à l'exemple de ses auteurs, la foi catholique fasse ses plus chères délices. Héritiers des rares talents de son père, de la tendre piété de sa mère, protégé du Ciel, il régnera sur les cœurs de ses sujets, il aura l'amour et les sympathies de ses peuples, le plus ferme appui d'un trône, l'objet le plus digne d'envie d'un Potentat, et nous avec vous, vivrons dans vos enfants comme dans d'autres nous-mêmes, jouirons encore au siècle à venir, des faveurs et des bienfaits de votre règne.

Nous saluons de nos vœux les plus ardents le premier né de votre majesté, titre de Grandeur pour l'Empire, il est un gage de durée de la dynastie des Napoléon, de sécurité et de prospérité pour la France.

Respect, fidélité, obéissance et amour, voilà, sire, le serment que voue à votre Majesté la Municipalité de la petite commune de BEAUPONT voilà quelle sera sa devise :

Vive l'Empereur, vive le Prince impérial ! Vive la France !

Voté en Conseil Municipal en assemblée publique, ont signé tous les membres du Conseil, les fonctionnaires publics, les agents employés de la commune et autres principaux habitants.

GERGONDET (maire) - BOUCHOUX - CURTET : instituteur -
LUGNE : curé - MICHEL - MOREL - DAUJAT - GAILLARD -
GADOULET - BIEF - VIALAIT - DUMONT -

En 1858, le 14 janvier, un anarchiste italien ORSINI lança une bombe sur le passage du carosse de l'empereur qui se rendait à l'Opéra. L'empereur ne fut pas touché mais 150 personnes furent tuées ou blessées.

A cette occasion, le Conseil votait l'adresse suivante à sa Majesté
le 17 janvier - DOMINE SALVIUM fui Imperatorum

Sire

à la nouvelle de l'attentat du 14 janvier courant, la France entière se lève et jure anathème à l'Esprit des Ténèbres qui ose lever la tête et insulter à votre glorieux Empire, l'honneur et le bonheur de la France.

L'Ange du seigneur a détourné les coups portés contre votre auguste personne. Le ciel vous protège toujours ; votre Etoile, qui est l'Etoile de la Reine des mers, brille d'un nouvel éclat.

L'Anarchie et l'Enfer frémiront en vain contre une existence que Dieu, dans sa miséricorde a suscitée pour sauver et régénérer la France. Nos coeurs sont et seront toujours à notre Empereur Débonnaire. Mort aux assassins ! Vive l'empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive la France !

Guerre d'Italie

En 1859, Napoléon entre en Italie avec son armée pour délivrer ce pays du joug des Autrichiens. Il emporte de nombreuses victoires, à cet effet le Conseil Municipal prend la délibération suivante le 4 août 1859

Adresse à sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français.

Sire

La petite localité de BEAUPONT ne restera pas silencieuse dans la grande manifestation de la France faite à sa Majesté.

Ainsi, pleine de respect, d'amour et de fidélité pour l'intrépide militaire vainqueur à Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Solférino Malégnano - Pacificateur si grand et si modéré à Villafranca, notre petite commune vient, sire, déposer à vos pieds l'hommage de son enthousiaste administration, le tribut de sa reconnaissance, et vous faire part des vœux aussi ardents que sincères qu'elle forme chaque jour devant Dieu, pour la conservation de votre Personne, les jours de l'Impératrice et la jeune vie du Prince impérial.

Elle a pensé, sire, cette commune, que si le denier de la Veuve et de l'Orphelin équilibre l'écu du Riche dans la balance évangélique, son admiration, sa reconnaissance, ses vœux et ses hommages auront aussi leur place dans votre tout, très grand et très noble cœur.

Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !
Gloire et Honneur au vainqueur de Magenta et Solférino.

Après le désastre de SEDAN en 1870, Napoléon est détrôné, interné en Allemagne pendant la guerre. Après la guerre il se réfugie en Angleterre avec sa famille. Il y mourut en janvier 1873 à l'âge de 65 ans.

Son fils, le Prince Impérial, devait être tué en 1879, sous l'uniforme anglais, en Afrique du sud, au cours de la guerre contre les zoulous, il avait 23 ans.

L'Impératrice Eugénie s'éteignait à Madrid en 1920, à 94 ans.

R. BOURGEON.

Etat Civil 1983

NAISSANCES

FAVIER Aurélien Philippe Jean Yves - au lotissement - né le 4 avril 1983
LAMBERT Allison Myriam - La Croix perron - née le 7 juillet 1983
CHANEL Fabienne - au bourg - née le 17 août 1983
PUTIN Johann - au bourg - né le 20 octobre 1983
MERCIER Aurélie Renée Germaine - Née le 5 décembre 1983

MARIAGES

9 juillet 1983 { GRENIER Alain Robert Marie
{ MOREL Annie Brigitte

10 septembre 1983 { BEZAUD Pascal Jean Charles
{ JAILLET Sylvie

DECES

le 26 janvier 1983 - VENET Bernadette georgette - le Souget
le 31 janvier 1983 - OLIVIER Camille Lucien Marcel - Bévey
le 9 mai 1983 - MOREL Armande Marie Thérèse - La Crouffe
le 13 mai 1983 - PONCET Lucien Camille - Bévey
le 26 juillet 1983 - JAILLET Valéry Alexandre - Le Moulin Niat
le 11 NOVEMBRE 1983 - PERRIN Claude Camille - La Grange Maigre
le 16 Novembre 1983 - PUVILLAND Joseph Valéry Alexandre Marcel - le MoulinNiat
le 22 décembre 1983 - MICHELON Jules Cyrille Marcel - Hôpital de St Amour

Calendrier des Fêtes 1934

CHOUROUTE PAROISSIALE	15	JANVIER
BAL ET BANQUET DES CONSCRITS	21	JANVIER
CONCOURS DE BELOTE CANTINE SCOLAIRE	4	FEVRIER
SORTIE DE NEIGE FOYER RURAL	5	FEVRIER
BAL DES JEUNES (VOISIN)	11	FEVRIER
BANQUET DE LA Ste AGATHE	12	FEVRIER
BANQUET DES CLASSES	26	FEVRIER
CONCOURS DE BELOTE DU COMITE DES FETES	3	MARS
SOIREE BASKET	10	MARS
CONCOURS AMICAL DE PECHE	8	AVRIL
POULE AU RIZ DU SOU DES ECOLES	14	AVRIL
CONCOURS DE PETANQUE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE AVEC REPAS CHAMPETRE	17	JUIN
CONCOURS DE PECHE QUALIFICATIF	24	JUIN
VOYAGE DES ANCIENS COMBATTANTS	29 30	JUIN, 1er JUIL.
VOYAGE DES POMPIERS	5 6 7 8	JUILLET
KERMESSE PAROISSIALE à BEAUPONT	15	JUILLET
TIR AUX PIGEONS	28 29	JUILLET
FETE PATRONALE	4 5 6	AOUT
MECHOUI DES POMPIERS	25	AOUT
REPAS DES ANCIENS	15 ou 22	SEPTEMBRE
BAL DES COUPLES	29	SEPTEMBRE
CONCOURS DE BELOTE DES ECOLES	27	OCTOBRE
BANQUET DES POMPIERS à BEAUPONT	18	NOVEMBRE
CONCOURS DE TAROT DES POMPIERS	1er	DECEMBRE

QUELQUES

RENSEIGNEMENTS

UTILES

services d'urgence

votre sécurité



Chef de Corps : PERRIN Camille
pompiers
CENTRE DE SECOURS COLIGNY



ou pour
votre localité :

51.22.49
30.11.71



police



ou pour
votre localité
la gendarmerie :
COLIGNY

*
30-11-29



service d'aide médicale d'urgence (SAMU)

23 15 15



centre anti-poisons

Lyon 16 (7) 854 14 14



ELECTRICITE DE FRANCE

SERVICE DEPANNAGE : TEL. 30.82.01



SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES

SERVICE LOCAL
CHEMIN DE LA RONDE 39 SAINT AMOUR TEL(84)48-72-81

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- ouvert au public tous les jours sauf samedi de 9H à 12 H et de 14H à 17H. Samedi 9H à 12H
- levée de boîte aux lettres 16H45 sauf samedi 12H.

Mairie de BEAUPONT

: Ouvert au public

Mardi }
vendredi } 9H à 12H
samedi }

TEL. 51.21.62.



ASSURANCES
MUTASUDEST



Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles
de BEAUPONT Ain - n° 2997-7

Correspondance SAMDA-SORAVIE

Permanence en Mairie
Madame BONNET
JEUDI de 10H à 12H

ASSISTANCE SOCIALE

: Permanence en Mairie de BEAUPONT le
2ème vendredi de chaque mois : TEL. 51.21.62.

Monsieur LE CURE

: TEL. 30.10.88
Permanence à BEAUPONT - Mercredi 14H30

ECOLE PUBLIQUE

: TEL. 51.20.63.

PERCEPTION DE COLIGNY

: TEL. 30.11.37.

CORRESPONDANTS DE PRESSE :

LE PROGRES : Mr BOURGEON Roger - TEL. 51.22.71.
LA VOIX de L'AIN : Mme GOULY Marie Noëlle - TEL. 51.25.19
L'INDEPENDANT : Mr TEPPE Michel - TEL. 51.22.97.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES :

- Habitants la commune 300 F.
- Sociétés locales 200 F.
- Locataires extérieurs 400 F.
- location occasionnelle sans cuisine 100 F.

RECUPERATION VIEUX PAPIERS

A déposer sous carton ou en paquets ficelés à l'ECOLE COMMUNALE.

RECUPERATION VERRE { dans le cadre de la lutte contre le Cancer)

Une benne est à la disposition des usagers sur le parking de l'équipement lui dit Croix Perron